



## En Direct

*L'information de la Communauté de Communes du Val d'Essonne  
aux Elus municipaux,  
Directeurs Généraux des Services et Secrétaires de Mairies*

*Conseil Communautaire du 13 décembre 2016*

# Motion concernant le projet SNCF pour l'amélioration de la ponctualité sur la ligne D du RER

Pour rappel, la CCVE a délibéré en date des 29 septembre 2009 et 19 février 2013 pour :

- s'opposer aux mesures du schéma directeur du RER D adopté par le STIF le 8 juillet 2009 induisant un rallongement du temps de trajet des usagers Val d'Essonniens ;
- demander à ce que d'autres solutions soient étudiées par la SNCF et le STIF afin d'améliorer concrètement le temps de parcours des usagers de la branche Malesherbes/Corbeil ;
- demander à être associée pleinement aux solutions à engager par la SNCF et le STIF pour améliorer ce service.

Malgré de nombreuses interventions des élus essonniens notamment, la SNCF n'avait pas fait de nouvelles propositions dans le cadre de ce schéma directeur du RER D.

Néanmoins, lors de l'année 2016, des études complémentaires pour l'amélioration de l'offre de la ligne D du RER ont été présentées dans le cadre de réunions de concertation avec les élus, les associations d'usagers de la ligne D du RER et le STIF.

Ces projets d'amélioration de la ponctualité de la ligne RER D ont été présentés aux élus et Val d'Essonniens lors d'une réunion publique qui s'est tenue le 5 décembre 2016 à l'espace Daniel Salvi de Ballancourt-sur-Essonne. Cette réunion a été organisée conjointement par les communes de Ballancourt-sur-Essonne, La Ferté-Alais et Mennecy et relayée par la Communauté de Communes auprès de l'ensemble de ses conseillers au titre de sa compétence Transports.

Ainsi, le directeur de la ligne D du RER de la SNCF est venu exposer le projet d'amélioration de la ponctualité de la ligne RER D sur la branche Malesherbes/Corbeil à l'horizon 2019.

Ce projet se décompose en 3 étapes :

- 2019 : simplification de la structure au sud de la ligne, avec la mise en place d'une « antenne » pour la ligne Malesherbes/Corbeil avec :
  - o Une amélioration de la qualité des dessertes et des correspondances « quai à quai » au niveau de la gare de Juvisy-sur-Orge ;
  - o l'introduction d'un matériel roulant neuf ;
  - o l'élargissement de la pointe du soir sur la branche Malesherbes.
- 2021 : mise en service de rames neuves sur la ligne RER D ;
- 2025 : mise en place d'une nouvelle signalisation « NExTEO » permettant le passage de 20 trains à l'heure au lieu de 16 actuellement.

Suite à la présentation de ce projet d'amélioration de la ponctualité à l'horizon 2019, il apparaît donc urgent que la CCVE intervienne à nouveau pour s'opposer à :

- la dégradation des conditions de déplacement des voyageurs de la branche Malesherbes/Corbeil,

avec une correspondance supplémentaire à la gare de Juvisy-sur-Orge ;

- l'absence de proposition de solutions alternatives, comme des liaisons directes entre Corbeil-Essonnes et Paris, ou de semi-directs Corbeil/Juvisy – Juvisy/Villeneuve-St-Georges puis gare de Lyon ainsi que des travaux de décroisement des flux de Corbeil supprimant les conflits de circulation.

De ce fait, ce nouveau projet :

- n'améliorerait pas les temps de parcours des voyageurs de la branche Malesherbes/Corbeil,

- rajoutera une correspondance supplémentaire aux voyageurs Val d'Essonniens, qui viendront une nouvelle fois se rajouter aux problèmes de ponctualité récurrents des RER de la ligne D.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président et après avoir délibéré, a donc réitéré son opposition aux mesures prévues par la SNCF et le STIF sur le RER D qui allongent les temps de parcours des habitants du Val d'Essonne sur la branche Malesherbes/Corbeil de la ligne D du RER, ainsi que sa demande pour que de nouvelles solutions puissent être étudiées par la SNCF et le STIF, afin d'améliorer la desserte de la ligne Malesherbes/Corbeil avec des trains directs ou semi-directs vers Paris depuis les gares de Corbeil-Essonnes ou Juvisy-sur-Orge. Il a précisé que le Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France (PDUIF) approuvé par la Région le 19 juin 2014, explique que le RER est un : « réseau structurant qui assure essentiellement les déplacements de moyennes et longue distance et supporte les flux massifiés. Il assure un niveau de service continu avec des fréquences et des amplitudes élevées ». Dans ce cadre, la CCVE estime que les propositions de la SNCF ne répondent pas aux exigences du PDUIF, et que des investissements ont été réalisés sur le nœud ferroviaire de Corbeil-Essonnes avec la réalisation d'un quai supplémentaire et la modification de l'aiguillage pour diminuer le nombre de croisements. Malgré ces aménagements, la SCNF estime que 50% des problèmes de retard du RER D sont liés au nœud ferroviaire de Corbeil-Essonnes.

Les conseiller communautaires ont demandé à la SNCF d'apporter des explications précises sur :

- l'inefficacité de ces investissements qui n'ont pas amélioré les problèmes de régulation sur le nœud ferroviaire de Corbeil-Essonnes ;

- les futurs investissements qui devront permettre d'améliorer concrètement les problèmes de régulation sur le nœud ferroviaire de Corbeil-Essonnes ;

et à avoir accès aux études qui étaient prévues dans le schéma directeur du RER D validé en 2009, et qui devaient définir les investissements à réaliser sur la période 2015-2020.

Ils ont enfin déploré à nouveau le peu de prise en compte de la desserte de la branche Malesherbes/Corbeil sur la ligne D du RER.